



Déclaration liminaire du CSA du 23 novembre 2023

En préambule de notre déclaration liminaire, la CGT souhaite rendre hommage à notre amie, camarade et collègue, Sylvie CARO. Pour les plus anciens d'entre nous, Sylvie est une des victimes de la fermeture du bureau d'Evreux. Elle a lutté jusqu'au bout pour défendre ce dernier bastion douanier Eurois, dans lequel elle avait passé les plus belles années de sa carrière. Déçue, inquiète et en colère, elle lâchera prise pour rejoindre les finances publiques. Ravie elle reviendra en Douane quand la CGT gagnera face à l'Administration.

Nous nous souviendrons à jamais de son courage pour défendre les intérêts des douaniers au CHS-CT et au CTSD en particulier pour l'obtention de primes de formation en cas de restructuration.

Nous n'oublierons jamais le cynisme de certains directeurs qui n'auront pas réussi à briser ce collectif qui a permis la victoire. C'est bien évidemment grâce à ce collectif que Sylvie a pu terminer sa carrière dans ce bureau d'Evreux qu'elle aimait tant.

Nous remercions infiniment les collègues qui ont assisté à l'inhumation de Sylvie ; tout comme les professionnels rencontrés au long de sa carrière qui avaient, eux aussi, fait le déplacement.

Nous insistons d'ailleurs à ce sujet pour soulever un problème de communication au sein de nos directions. Dès l'annonce du décès de Sylvie CARO, la CGT a demandé à l'Administration de diffuser un message d'informations aux collègues leur permettant d'assister aux funérailles sans contrainte. Ce message a été diffusé le matin même voire pas du tout ... Quelle honte !

La seule grande absente à l'inhumation de Sylvie CARO fut donc l'Administration. Comment est ce possible de ne pas avoir trouvé un seul cadre pour représenter la maison Douane un tel jour ? Sommes-nous donc les seuls à avoir des devoirs dans cette Administration ? N'est-ce pas un des vôtres que de venir accompagner les collègues en un jour funeste ?

Après la prise de risque de certains collègues lors de la tempête Ciaran compte-tenu d'ordres donnés par l'Administration ...

Après le refus de certains chefs de service d'autoriser des absences pour accompagner un conjoint en fin de vie ...

Après l'impossibilité de s'inscrire au webinaire malgré les messages envoyés dès le 8 novembre ...

La CGT s'inquiète d'une dérive inhumaine et autoritaire de notre administration !

Par conséquent, la CGT conseille vivement à tous les collègues de réclamer des ordres ÉCRITS à leur hiérarchie. Pas de bras pas de chocolat !

Nous profitons de cette déclaration liminaire pour obtenir des informations, en questions diverses, sur le cafouillage lors et de la tempête et du webinaire INRS. L'absence remarquée de la Direction Générale démontre à quel point elle est peu encline à se pencher réellement sur la santé et la sécurité de tous les douaniers.

Dans le cas où vous n'auriez que des droits, celui de harceler, de bafouer les instances, de maltraiter les plus faibles, de dissimuler des informations voire de mentir ; merci de nous prévenir afin que nous puissions prendre nos dispositions et vous laisser entre vous puisque la parole des personnels et de leurs représentants n'a aucune valeur à vos yeux.

La CGT vous rappelle que certains de vos prédécesseurs ont pris des engagements à l'issue de la fermeture du bureau d'Evreux. L'engagement de bienveillance. Vous savez, celle que vous érigez tel un étendard. Alors, merci de la faire respecter cette fichue bienveillance car il est plus simple pour certains de vos « collaborateurs » de mettre la pression aux anciens d'Evreux plutôt que de les soutenir dans leurs difficultés quotidiennes.

A la CGT, nous prenons notre rôle de représentants du personnel très à cœur et nous suivons nos dossiers pour être au plus près des problématiques des collègues. Le télétravail en fait parti. La signature de l'accord télétravail du jeudi 16 novembre 2023 que nous avons largement amendé et grandement amélioré fera l'objet de toute notre attention dans l'avenir. Rien n'est statique.

La seule chose sur laquelle nous ne transigerons jamais ce sont les conditions de travail. Autant en présentiel qu'en télétravail, nous ne lâcherons rien. Alors, si certaines situations personnelles vous dérangent, il va falloir vous y faire. Car l'Administration a déjà été condamnée pour du harcèlement médical. Nous tenons donc des documents à votre disposition si besoin.

Au moment même où nous apprenions le décès de Sylvie CARO, des documents sur le Transfert des Missions Fiscales nous sont parvenus. Encore des restructurations. Toujours les mêmes motifs. Aucune justification réelle. Le dogme libéral uniquement.

La CGT rappelle donc au président que, conformément à l'article 52 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, le CSA est informé sur le bilan de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de la restructuration dans les conditions prévues à l'article 3 du décret du 23 décembre 2019.

C'est pourquoi la CGT exige de l'Administration des informations le plus rapidement possible sur l'accompagnement des collègues, leur suivi par la cellule sociale, la possibilité pour eux de se faire accompagner, les mesures d'accompagnement proposées etc ...

En point 2 de l'ordre du jour, vous inscrivez l'adoption du règlement intérieur. Normalement, les représentants du personnel sont censés voter sur le RI. Considérez-vous donc que votre adoption fait office de vote ? Et donc que quel que soit notre vote, il n'aurait aucune influence sur l'adoption de ce RI ? Juste quelque pas à faire pour dénoncer un 49-3 social.

D'ailleurs, lors des discussions en FS, la CGT a dénoncé à plusieurs reprises qu'un vote unanime des OS contre un projet n'oblige en rien une re-convocation des instances ! Vous avez dit dialogue social ? Quelle blague !

Puisque nous parlions précédemment de droits et de devoirs, la CGT vous rappelle que l'article 40 du règlement intérieur précise : « Les missions de visite et d'enquête de la formation spécialisée sont exercées par une délégation dont la composition est fixée par une délibération. Ces délégations doivent cependant comporter au moins le président ou son représentant et un ou des représentants du personnel. » (SIC). La visite de site à la brigade de Dieppe vous a visiblement moins passionné quand il fallait parler conditions de travail, santé et sécurité que pour accompagner Madame la Directrice Générale. Nous ferons donc une demande officielle à Madame Braun-Lemaire lors de nos visites de sites ... Cela vous incitera certainement à y participer !

La CGT se permet de rappeler que l'article 39 du RI définit également les règles du rôle du secrétaire de la formation spécialisée. Il n'est ni l'interlocuteur privilégié du président, ni le représentant de l'ensemble des organisations syndicales siégeant dans une formation spécialisée.

En points 3 et 4, vous évoquez le bilan de la mise en œuvre des LDG et le bilan de l'Observatoire interne en Normandie. Si nous réservons l'ensemble de nos réflexions pour la réunion plénière, nous ne pouvons résister à faire un parallèle assez savoureux :

Dans vos documents, vous insistez sur le fait qu'en l'absence de CAP, les LDG garantissent la lisibilité des règles de gestion. Pourtant, les résultats de l'Observatoire interne annoncent que 77 % des agents considèrent que les promotions ne sont pas réalisées sur la base de facteurs objectifs et 75 % des collègues ne sont pas satisfaits de leurs possibilités d'avancement.

Quand la CGT vous dit qu'un fossé se creuse entre l'administration et ses agents et que nous ne parlons plus le même langage que vous ; vous semblez dubitatifs. C'est bien dommage car à 75 % les agents font plutôt confiance aux OS ...

La CGT profite de cette déclaration pour rappeler à tous les collègues en AG/CO qu'ils ont encore quelques semaines pour remplir le questionnaire envoyé par la CGT. Celui-ci sera une excellente base de travail pour entamer un cycle de discussions à la Direction générale.

Et quel qu'en soit l'issue, il sera toujours plus utile que les bilans de l'Observatoire interne qui se suivent, se ressemblent voire s'aggravent mais dont l'Administration ne se sert pas pour améliorer les conditions de travail, les missions, le management, les rémunérations et grilles indiciaires etc ...

Les agents se questionnent sur l'organisation des services durant la période des JO. La Normandie ne se verra pas imposer de taux de disponibilité. Cependant, des questions subsistent sur la « pré programmation anticipée des services », « l'exclusion des absences reportables » et « l'optimisation des calendriers de mobilité et d'affectation »

En cas de non-réponse, un préavis de grève au moment des JO serait peut-être un bon moyen de mettre la pression à L'Administration ...